



**PROCÈS-VERBAL
DE LA 90^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE¹
DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC
Tenue le vendredi 24 septembre 2010**

L'Ordre invite les membres à se référer au rapport annuel de l'Ordre de l'année en cours pour obtenir les rapports détaillés des activités du siège social. Le rapport annuel est disponible sur le site Internet de l'Ordre ou au siège social.

L'assemblée générale se tient à l'Université Laval, Salle le Grand Salon, Pavillon Desjardins. L'assemblée débute à 10 h 30 et est composée d'environ 54 ingénieurs forestiers.

L'avis de convocation a été adressé aux membres selon les dispositions du *Code des professions*.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de l'Ordre, M. Denis Villeneuve, ing.f., souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte et régulièrement constituée, le quorum étant assuré.

Le président présente les membres du Conseil d'administration et les employés du siège social.

Au cours de l'année, le Conseil d'administration a délivré un permis d'exercice à 36 nouveaux membres. Le président leur souhaite la bienvenue.

Au cours de la même période, nous avons déploré la perte d'un ingénieur forestier. Le « De fil en aiguille » a rendu hommage aux disparus dans ses pages. Il s'agit de la personne suivante :

Comtois, Jean-Marc, Laval 1949,
décédé le 25 mai 2009

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Martin Déry, ing.f.
Secondée par Nadia Zenadocchio, ing.f.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 89^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE À RIMOUSKI, LE 24 SEPTEMBRE 2009

Le texte du procès-verbal de la 89^e assemblée générale est disponible sur le site Internet de l'Ordre et au siège social. Des copies ont été remises aux congressistes.

Avec le consentement de l'assemblée, il n'y a pas lecture du procès-verbal.

Le président demande à deux membres qui y étaient présents de proposer et d'appuyer l'adoption du procès-verbal s'ils l'estiment conforme aux propos tenus alors.

Sur une proposition de André Gélinas, ing.f.
Secondée par François Laliberté, ing.f.

Le procès-verbal de la 89^e assemblée générale, tenue à Rimouski, le 24 septembre 2009, est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

¹ Ce procès-verbal sera adopté par l'assemblée des membres lors de l'assemblée générale qui suit.

4. **AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL**

Il est souligné que les questions faisant l'objet d'un suivi ont été mises à l'ordre du jour de la présente réunion.

Le président invite l'assemblée à poser toute question nécessaire à une meilleure compréhension du procès-verbal. Aucune question n'est soulevée.

5. **RAPPORT SUR LES ÉLECTIONS DU PRINTEMPS 2010**

Le président de l'Ordre fait part à l'assemblée des résultats des élections 2010, selon le rapport des élections préparé par Mme Bareil. Le processus électoral a été mis en branle entre janvier et mars par la secrétaire adjointe de l'Ordre.

Élections

Pour l'année 2010-2011, les sièges suivants étaient à pourvoir :

Québec :	2
Mauricie - Centre-du-Québec :	1
Montréal - Lanaudière :	1

Québec

Dans la section régionale de Québec, il y avait 2 postes à pourvoir et 2 personnes ont présenté leur candidature et ont été élues sans opposition :

M. André Proulx, Laval 1977

Mme Paule Têtu, Laval 1979

Un poste d'administrateur est laissé vacant par la démission de M. Jacques Bégin. Le Conseil d'administration a procédé par nomination, le 23 avril 2010, pour la durée de 1 an, période restante de ce mandat.

Mme Lucie Bertrand, Laval 1984, a accepté d'occuper ce poste.

Mauricie – Centre-du-Québec

Dans la section régionale de Mauricie –

Centre-du-Québec, il y avait 1 poste à pourvoir et 2 personnes ont présenté leur candidature. Il y a eu élection et la personne suivante a été élue :

M. Simon Fortier, Laval 2005

Montréal – Lanaudière

Dans la section régionale de Montréal – Lanaudière, aucun candidat ne s'est présenté. **Le 18 juin 2010, le Conseil d'administration a nommé :**

M. Denis Demers, Laval 1979

Côte-Nord

Un poste d'administrateur est laissé vacant par la démission de Mme Lisette Roberge. Le Conseil d'administration a procédé par nomination, le 22 février 2010, pour la durée de 2 ans, période restante de ce mandat.

M. Bernard Jobin, Laval 1980, a accepté d'occuper ce poste.

Nous remercions ces **nouveaux** administrateurs pour leur contribution aux affaires de l'Ordre. Le président en profite pour présenter les **autres** administrateurs qui forment le Conseil d'administration et ont entamé la **deuxième ou troisième année de leur mandat**.

Présidence

M. Denis Villeneuve, Laval 1977

Bas-St-Laurent – Gaspésie

M. Daniel Bélanger, Laval 1982

Saguenay – Lac-St-Jean – Nord-du-Québec

Paul Patry, Laval 1986

Québec

M. François Laliberté, Laval 1986

Mme Julie Langlois, Laval 2001

Estrie - Montérégie

M. Luc Dumouchel, Laval 1981

Outaouais - Laurentides

M. Louis-Philippe Hurtubise, Laval 1996

Abitibi - Témiscamingue

M. Bernard Senécal, Laval 1986

Les administrateurs nommés par l'**Office des professions du Québec** sont :

M. Ghislain Cliche

M. Gérald Lemieux

Mme Albina Mulaomerovic

M. Pascal Roberge

6. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le président présente les faits saillants 2009-2010 des activités de l'Ordre.

L'année 2009-2010 a été marquée par les faits suivants :

- Première année de la nouvelle formule de gouvernance
- Dossier de délégation sous supervision d'actes aux technologues forestiers
- Tentative de modernisation du champ de pratique
- Dossier d'analyse de l'ouverture de la profession
- Tournée de consultation des membres
- Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier
- Début du Projet d'aide à l'insertion professionnelle des immigrants (*MICC*)
- Signature de l'ARM France/Québec
- Adoption du Plan stratégique 2009-2011
- Élaboration de la stratégie de promotion de la profession

➤ Plan stratégique 2009-2011

La mission de l'Ordre :

Assurer la qualité des services rendus au public québécois par les ingénieurs forestiers, individuellement et collectivement.

Veiller à ce que la gestion du patrimoine forestier assure la pérennité des

ressources de la forêt et favorise la croissance du secteur forestier.

La vision est la suivante :

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est un intervenant indépendant et crédible auprès du public, de ses membres, des gouvernements ainsi que des autres professionnels du milieu forestier afin de favoriser une utilisation durable des forêts québécoises pour le bénéfice de la société.

Orientation stratégique 1

Le Leadership

Accentuer de façon déterminante le leadership de l'Ordre et élargir son rayon d'influence en exigeant la transparence et la rigueur dans les processus de gestion du patrimoine forestier et ses usages et en encourageant les débats constructifs sur les différents enjeux forestiers.

Pour rencontrer cette orientation, on propose 3 pistes d'actions :

La première est d'assurer une veille et intervenir auprès des instances décisionnelles afin de s'assurer de la transparence des processus de gestion de la forêt et de la confiance du public envers ces processus.

Pour ce faire, l'Ordre propose

* De définir clairement les balises des interventions de l'Ordre;

* D'établir un réseau d'experts forestiers au bénéfice des médias sur les principaux domaines couverts par le génie forestier;

* Que les interventions de l'Ordre se fassent en amont des actions.

La deuxième piste d'action proposée est de susciter les débats d'experts sur les enjeux impliquant la gestion du patrimoine forestier collectif.

Enfin, la troisième piste d'action proposée est de participer à la promotion de la pratique forestière

Orientation stratégique 2

Pratique professionnelle

S'assurer que le champ de pratique de l'ingénieur forestier est pleinement occupé afin que tous les professionnels du milieu forestier soient imputables envers le public.

Nous proposons 3 pistes d'action :

La première est de faire une analyse en profondeur de ce qu'est devenue notre pratique professionnelle et des exigences fondamentales donnant accès à la profession.

- Dans un processus continu d'amélioration, on propose de redéfinir les exigences fondamentales en termes de compétences de la profession pour l'Ordre, indépendamment des programmes universitaires de foresterie offerts. Qu'est-ce que ça prend comme formation pour qu'un ingénieur forestier soit et demeure compétent ?
- On propose de poursuivre le développement des outils pour mesurer les équivalences de diplôme et de formation et ouvrir la profession aux personnes qualifiées.
- On souhaite favoriser une meilleure intégration des nouveaux membres à l'Ordre, notamment en revoyant les exigences pour le stage de formation professionnelle.

La deuxième piste d'action est de définir clairement l'ouverture requise aux autres professionnels dans le but d'assurer l'imputabilité complète des professionnels du milieu forestier eu égard à la protection du public.

Enfin, la troisième piste d'action proposée est de voir à la mise en place des conditions de pratique et d'un environnement privilégiant des actes professionnels de qualité.

- On propose de participer au développement d'outils méthodologiques et mettre à la disposition des membres une offre de formation continue permettant aux ingénieurs forestiers de mieux cheminer dans un contexte de gestion par objectifs et résultats.
- Enfin, on propose de poursuivre le développement des outils de l'inspection professionnelle au nouveau principe de foresterie par objectifs et résultats, notamment en la rapprochant de la procédure d'un audit de conformité et en la mettant en lien avec le Guide de pratique professionnelle

➤ Stratégie de promotion de la profession

En 2009, les membres, réunis en assemblée générale, ont donné comme mandat au Conseil d'administration de mettre en œuvre une stratégie afin «d'endiguer l'hémorragie qui accable la profession afin que celle-ci puisse continuer d'exister et de rayonner».

Le Comité des communications a été saisi du mandat. Les membres du Comité ont proposé une stratégie qui a été adoptée par le Conseil d'administration.

Buts :

- S'assurer d'une relève de la profession d'ingénieur forestier
- Améliorer la crédibilité et l'image de l'ingénieur forestier et, du fait même, de la confiance du public envers la gestion de nos forêts
- Créer un sentiment de fierté et d'appartenance fort des ingénieurs forestiers à la profession.

Il est important de noter que l'Ordre a décidé de mettre la profession d'ingénieur forestier au cœur de la présente stratégie; ce n'est pas une stratégie de promotion de l'Ordre.

Afin de la réaliser, le Conseil d'administration a approuvé la Stratégie lors du Conseil d'administration du 18 septembre 2010 et a résolu :

«QU'un budget supplémentaire de 15 000 \$ par année, pour 3 ans, soit consacré à la mise en œuvre de la Stratégie de promotion de la profession, le Comité des communications faisant régulièrement rapport au Conseil d'administration sur l'état d'avancement des travaux.»

Les résultats de cette Stratégie seront évalués après 3 ans d'application.

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE

Le rapport annuel de l'Ordre a été préparé en conformité avec les dispositions établies par règlement du Gouvernement et sera déposé à l'Assemblée nationale par le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Le rapport annuel comprenant le rapport d'activités et le rapport financier de l'Ordre pour l'exercice clos le 31 mars 2010 de l'Ordre est accessible sur le site Internet de l'Ordre et a été posté aux membres qui en ont fait la demande.

Marielle Coulombe, directrice générale et secrétaire, en profite pour remercier bien sincèrement les quelque 60 membres qui ont participé bénévolement au cours de la dernière année à la vie de l'Ordre, soit au sein du Conseil d'administration et des 15 comités, soit à la préparation d'articles dans le *De fil en aiguille*, de cours de formation continue, du congrès ou de colloques, à l'animation du stand, etc.

Elle souligne également la collaboration des administrateurs des sections régionales et de leur exécutif qui donnent temps et énergie pour l'organisation.

Les administrateurs du Conseil d'administration et du Comité exécutif, les présidents ou secrétaires des divers

comités sont disposés à répondre aux interrogations de l'assemblée et à recueillir leurs commentaires.

Mme Coulombe présente le personnel du siège social.

- Conseil d'administration et Comité exécutif
 - Le Conseil d'administration a tenu 7 réunions régulières et 6 réunions spéciales
 - Le Comité exécutif a tenu 10 réunions régulières et une réunion spéciale
 - Les principales décisions prises par ces instances sont présentées au rapport annuel

- Admission à l'Ordre – Travaux du Comité d'admission
 - Inscription à l'Ordre plus de 5 ans après l'obtention du diplôme : 3
 - Réinscription après plus de 5 ans d'absence: 6
 - Équivalence de diplôme – diplôme obtenu hors du Québec (au Canada) : 2
 - Équivalence de diplôme – diplôme obtenu hors du Canada : 3 (dont 1 suivi)
 - Permis délivrés en équivalence :
 - Diplôme obtenu hors Québec (au Canada) : 7

- Pratique illégale et usurpation du titre d'ingénieur forestier
 - 1 mise en demeure transmise
 - 3 avis de la secrétaire
 - 0 poursuite pénale intentée

- Activités du Conseil de discipline en 2009-2010
 - Plainte dont l'audience est complétée par le Conseil: 1 (*plainte privée*)
 - Décisions du Conseil: 1
 - Sanctions imposées par le Conseil: 1 (*radiation temporaire d'un jour*)
 - Aucun appel au Tribunal des professions

- Comité de révision des plaintes
 - Le Comité de révision des plaintes a reçu, dans les délais prescrits, trois demandes de révision de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.
 - Le Comité de révision a rendu le même avis dans ces trois dossiers : soit qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline.

➤ Inspection professionnelle

Programme 2009-2010

- 140 membres en inspection, dont 30 recevront une visite de l'inspecteur
- Dans les régions de Québec, Côte-Nord, Bas-St-Laurent – Gaspésie, Estrie – Montérégie et Montréal – Lanaudière

➤ Formation continue

- L'Ordre a organisé 2 activités de formation continue; elles sont indiquées au rapport annuel.
- Le congrès 2009 dont le thème était « Renouveler la pratique professionnelle en forêt privée, est-ce possible? » a eu lieu du 23 au 25 septembre à l'Hôtel Rimouski de Rimouski. Il a rassemblé près de 200 participants.
- Enfin, l'Ordre a émis à ses membres des attestations de participation pour 12 formations offertes par des collaborateurs.

➤ Communications

Positions publiques

- L'Ordre a émis 6 communiqués de presse au cours de la dernière année
- Le président a répondu à plusieurs dizaines de demandes d'entrevues

Outils de communication

- De Fil en aiguille : 13 parutions
- L'Aubelle: aucune parution

L'Ordre, par le biais du directeur des communications, a présenté une série de conférences sur la gestion forestière au Québec. Ces conférences étaient présentées dans le cadre de la formation sur le matériau bois offerte par l'Ordre des architectes du Québec et Cecobois et aussi dans le cadre d'une tournée sur l'utilisation du matériau bois de l'Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction (4 régions du Québec).

➤ Services aux membres

Partenariat de l'Ordre avec :

- Réseau des ingénieurs du Québec
- Gestion Férique

Rapport du Bureau du syndic

M. Yves Barrette, ing.f., syndic de l'Ordre, fait rapport des activités du Bureau du syndic à l'assemblée générale.

Le Bureau du syndic comprend également un syndic adjoint, M. Robert Girard, ing.f., Me Ariane Imreh, procureure du syndic et Mme Lina Potvin, agente administrative.

➤ Fonctions du syndic

M. Barrette rappelle que le Bureau du syndic est un des moyens donnés aux ordres pour assurer la protection du public. Les fonctions de syndic amènent deux actions, soit d'agir comme syndic enquêteur, soit comme syndic poursuivant au Conseil de discipline.

➤ Dossiers d'enquête

Nombre de dossiers : 37

Secteur d'activités :

- forêt privée : 60%
- forêt publique : 30%
- autres : 10%

Demandeurs d'enquête :

- public : 1/3
- membres : 1/3
- information : 1/3

Ingénieurs forestiers en cause :

- Consultants et conseillers forestiers : 65%
- Gouvernements : 15%
- Autres : 20%

Points déontologiques en cause :

- Absence de signature d'un travail Supervisé (1)
- Manque de diligence (1)
- Défaut de rendre un service déjà rémunéré (*réglé par conciliation*) (1)
- Évaluation de dommages grandement exagérée (1)
- Refus d'indemniser un propriétaire lésé (*réglé hors Cour*) (1)
- Rédaction de communications virulentes (1)
- Manque de loyauté envers un confrère (1)
- Supervision inadéquate (2)
- Utilisation de renseignements confidentiels en vue d'en tirer un avantage (2)
- Défaut de répondre à un client (2)
- Défaut de respecter un engagement signé (2)
- Fausse déclaration (3)
- Utilisation de procédés malhonnêtes ou douteux (*chantage, traitements non requis*) (3)
- Atteinte au patrimoine forestier (*encouragement de la dilapidation de la forêt*) (3)
- Discrédit d'un confrère en public (*rapport écrit; réglé par conciliation*)(4)
- Conflit d'intérêts (*signature pour sa propre propriété; subvention; signature du rapport de taxes; signature pour une personne apparentée, etc.*) (9)

➤ Décisions prises

- 12 fermetures
- Aucune nouvelle plainte
- Une conciliation

➤ Bilan de l'année 2009-2010

Dossiers actifs le 1 ^{er} avril 2009 :	22
Dossiers ouverts durant la période :	15
Dossiers fermés durant la période :	16
Dossiers actifs au 31 mars 2010 :	21

➤ Autres affaires

- 24 affaires traitées
- Provenance :
 - . public : 20%
 - . membres : 80%
- Secteur d'activités :
 - . forêt privée : 2/3
 - . forêt publique : 1/3
- Ingénieurs forestiers en cause :
 - . consultants ou conseillers forestiers : 1/2
 - . gouvernements : 1/4
 - . autres : 1/4
- Nature des communications au syndic :
 1. Avis : 70%
 2. Information : 30%
 3. Problème : 30%

➤ Conclusion :

- Dépenses moindres en 2009-2010
- Même nombre de dossiers que l'an dernier
- Prise de conscience quant aux conflits d'intérêts
- Tous les actes professionnels questionnables

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010

La directrice générale et secrétaire présente les résultats de l'exercice financier terminé le 31 mars 2010, tel que présenté au rapport annuel 2009-2010.

Elle explique les résultats des produits et des charges, l'excédent, l'évolution des actifs nets et des liquidités.

Aucune question n'est soulevée à ce moment.

9. COTISATION DES MEMBRES POUR L'ANNÉE 2011-2012

Selon le *Code des professions* et le *Règlement de l'Ordre sur les assemblées générales*, le montant de la cotisation doit être approuvé par l'assemblée générale des membres.

Le président présente les raisons qui amènent le Conseil d'administration à proposer une hausse de la cotisation 2011-2012 des membres de 30 \$, dont 10 \$ seront dédiés aux communications faisant passer la cotisation de 485 \$ à 515 \$.

Pourquoi une augmentation?

- Indexation au coût de la vie : 9,70 \$
- Indice des prix à la consommation (IPC) de 2%
- Stratégie de promotion de la profession : 10 \$

En résumé

Stratégie de promotion de la profession :	10,00 \$
Augmentation des fonds de réserve:	10,00 \$
Indexation au coût de la vie:	<u>9,70 \$</u>
	29,70 \$

Sur une proposition de Vincent Barrette, ing.f.
Secondée par André Proulx, ing.f.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la cotisation 2011-2012 des membres de l'Ordre soit augmentée de 30 \$, dont 10 \$ seront dédiés aux communications, passant de 485 \$ à 515 \$.

10. ÉLECTION DES VÉRIFICATEURS DE COMPTES POUR 2010-2011

Le *Code des professions* prescrit que, au cours de l'assemblée générale, les membres de l'Ordre élisent les vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'organisation.

Au cours de la dernière année, ces services professionnels ont été rendus à l'Ordre par M. Gilles Busque, c.a., du bureau de comptables agréés Roy, Labrecque, Busque qui signe notre rapport financier de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Pour 2010-2011, des soumissions ont été demandées et le Conseil d'administration recommande de retenir les services de la firme Brassard Carrier, comptables agréés.

Sur une proposition de André Gélinas, ing.f.
Secondée par Martin Déry, ing.f.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptables agréés Brassard Carrier soient désignés pour vérifier les livres et comptes de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier 2010-2011.

11. SUIVIS DES PROPOSITIONS 2009 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2009 - Proposition 1

ATTENDU QUE l'importance et le rôle que jouent les forêts et boisés en milieu urbains dans la qualité de vie des résidents, la qualité de l'air et autres fonctions bénéfiques à l'environnement sont bien connues et documentées;

ATTENDU QUE les boisés urbains sont constamment et grandement menacés par la pression du développement domiciliaire, industriel et commercial;

ATTENDU QUE l'importance que la population québécoise accorde à l'environnement et à la forêt;

ATTENDU QUE dans plusieurs grandes villes québécoises, il y a peu ou pas d'ingénieurs forestier à l'emploi des différents services d'aménagement du territoire qui pourraient répertorier, inventorier, valoriser et mettre en évidence les bénéfices de la préservation des boisés urbains auprès des

différentes instances décisionnelles municipales;

ATTENDU QUE d'autres professionnels dont les ingénieurs, agronomes ou technologues investissent de plus en plus le champ de pratique de la foresterie urbaine, que ce ne sont pas les professionnels les plus compétents pour ce faire et que la mission première de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec étant de protéger le public, il se doit de corriger cette incohérence grandissante;

Il est proposé par Françoise Godin, ing.f.
Secondé par Jean Bousquet, ing.f.

QUE l'Ordre fasse des représentations auprès des villes, MRC et autres instances réglementaires municipales afin que celles-ci comprennent et reconnaissent l'importance des compétences des ingénieurs forestiers dans les départements d'aménagement du territoire en milieu urbains et péri-urbains ainsi qu'au niveau des firmes conseils avec lesquelles elles font affaires;

Que l'Ordre fasse des représentations auprès des corporations professionnelles « connexes » à la nôtre afin de les sensibiliser à demander la participation d'ingénieurs forestiers lors de la mise en œuvre de politiques et règlements relativement à la forêt urbaine, lors d'études de caractérisation de boisés urbains ou de mitigation des effets de l'urbanisation sur ces boisés et ce, afin de permettre d'assurer la juste protection de l'intérêt public, dans le Québec urbain d'aujourd'hui et de demain.

VOTE pour : majorité
contre : 12 abstentions : 8

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Suivis

Le Conseil d'administration s'est penché sur les suites à donner à cette résolution.

Le président explique que la résolution se divise en deux volets.

1^{er} volet

Les membres du Conseil d'administration ont constaté que les municipalités et les MRC ont, pour la plupart, à leur emploi un ou plusieurs ingénieurs forestiers. Cela permet de croire que les instances municipales sont au fait de notre profession.

2^e volet

Le fait que tous les ordres siègent au Conseil interprofessionnel du Québec permet les échanges constants avec les autres ordres et le Conseil interprofessionnel du Québec. Cette table permet les discussions nécessaires à une bonne compréhension mutuelle des différentes professions.

2009 - Proposition 2 - amendée

ATTENDU QUE l'Ordre des ingénieurs forestiers a un rôle important à jouer dans la protection du public et que ce dernier se doit d'être bien informé sur les pratiques d'aménagement forestier;

ATTENDU QUE le gouvernement doit agir, par des actions concrètes, au développement d'une véritable culture forestière, car celle-ci a une incidence directe sur la relève en milieu forestier et la perception du public face à la réalisation des activités d'aménagement forestier;

ATTENDU QUE dans le cadre de la révision du régime forestier, projet de loi no. 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier, on ne fait référence à aucun endroit du besoin de se doter d'une véritable culture forestière au Québec;

ATTENDU QU'il existe dans presque toutes les régions du Québec des organismes qui travaillent à faire de l'éducation et de la sensibilisation, tant au niveau scolaire qu'avec le grand public, sur les activités qui se pratiquent en milieu forestier;

ATTENDU QUE ces organismes ont besoin de ressources de façon continue pour mettre les énergies à la réalisation d'activités plutôt qu'à la recherche de financement;

Il est proposé par Jacques Pinard, ing.f.
Secondé par Josée Bussièrès, ing.f.

Que le Bureau de l'Ordre fasse des représentations auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin que la nouvelle loi traduise l'importance de l'éducation en milieu forestier et que ce dernier, accorde de façon soutenue, les ressources pour développer cette véritable culture dans toutes les régions du Québec.

Et

Que le Bureau de l'Ordre fasse des représentations auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour mettre à jour ses programmes éducatifs en sciences naturelles selon l'état actuel des connaissances en foresterie.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Suivis

Le Conseil d'administration s'est penché sur les suites à donner à cette résolution.

Le président explique que les changements en cours dans la gestion des forêts au Québec abordent les notions de «culture forestière». L'Ordre s'est dit satisfait de ces changements et les a fortement appuyés. Prochainement, l'Ordre devrait prendre position quant à l'importance du financement des aspects de l'enseignement, la vulgarisation et la sensibilisation quant aux volets forestiers.

12. PROPOSITIONS 2010 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Comité des résolutions 2010 est formé de François Laliberté, ing.f., membre du comité d'office à titre de vice-président de l'Ordre, de Louis Archambault, ing.f., et

de Pierre-Serge Tremblay, ing.f. La directrice des affaires professionnelles de l'Ordre assiste le Comité.

Aucune proposition 2010 n'a été déposée.

Sur une proposition de Martin Déry, ing.f.
Secondée par Paule Têtu, ing.f.
Il est résolu à l'unanimité

QU'une motion de félicitations soit adressée aux employés du siège social pour leur travail.

Paule Têtu, ing.f., administratrice et présidente du Comité des communications, prend la parole pour dire aux membres qu'ils seront sollicités pour participer au développement de la Stratégie de promotion de la profession. Il sera également organisé des activités de financement pour des activités de promotion de la profession.

Jacques Bégin, ing.f., chargé de projet à l'Ordre sur l'insertion professionnelle des immigrants, invite les membres à participer aux groupes de discussion sur les actes professionnels de l'ingénieur forestier qui sont en cours.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Sans objet.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Denis Villeneuve félicite tous les conférenciers et les organisateurs du congrès 2010.

Sur une proposition de Martin Déry, ing.f.
Secondée par François Laliberté, ing.f.

L'assemblée est levée à l'unanimité à 11 h 56.

Suzanne Bareil, ing.f.
Directrice des affaires professionnelles
et secrétaire adjointe